

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| 021-212102313-20110929-VD20112909-043-DE |
| Date de signature : 05/10/2011 |
| Date de réception : 06/10/2011 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Tarifs des actions de médiation culturelle, visites commentées et ateliers d'arts plastiques - Création d'un tarif réduit

Mme DURNET-ARCHERAY au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement applicables aux visites commentées et aux ateliers d'arts plastiques du Musée des Beaux-Arts, destinés aux groupes non scolaires et aux visiteurs individuels, ont été fixés par délibérations du Conseil Municipal des 29 septembre et 3 novembre 2008. Ces délibérations prévoient un tarif plein pour les groupes non scolaires, ainsi qu'un tarif plein et un tarif réduit pour les visiteurs individuels.

Dans ce cadre, le tarif d'une heure de médiation culturelle pour un groupe non scolaire d'au plus 25 personnes est fixé à 100 €.

